Trente-deuxième année. — N° 194. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 20 Août 1873.

ABONNEMENT.
Saumur :
Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 15
Trois mois 8
Poste :
Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10
On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et Cie,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75
RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
19 Août 1873.

Bulletin politique.

Le *XIXe Siècle*, sur le point de descendre au tombeau, se recueille, et, gravement, nous livre le fruit des profonds calculs qu'il vient de faire au sujet de la question monarchique.

Elle ne peut plus longtemps être évitée, il en a conscience ; quand elle se posera devant la Chambre, le *XIXe Siècle* pourrait bien n'être plus, aux mains du commissaire-priseur, qu'un débris inutile, et c'est pourquoi, voulant faire quelque chose en faveur de la République, il nous donne une série de calculs en guise de testament.

Cela s'appelle : l'*Etat des partis*, et le dessein en est de prouver, par des chiffres, qu'au vote prochain entre la monarchie et la république, amené par l'entrevue de Frohsdorff et la discussion des lois constitutionnelles, la majorité — une faible majorité de six voix — sera certainement acquise à la république contre la monarchie. Voici comment procède l'ingénieux calculateur :

Selon lui, la Chambre est partagée en six groupes d'inégales forces, qui sont : 1° la droite ; 2° le centre droit ; 3° les bonapartistes ; 4° le centre gauche ; 5° la gauche républicaine, et 6° la gauche radicale. Dans un autre calcul, notre augure accorde 96 voix à la droite, 264 au centre droit, 37 aux bonapartistes, 109 au centre gauche, 143 à la gauche républicaine, et 77 à la gauche radicale. Cela posé, l'on procède comme il suit :

Que se passera-t-il ?
Nous aurons alors :

Pour la restauration et Henri V :

La droite	96	voix.
Le centre droit	264	—
Total	360	

Contre la restauration et Henri V :

Les bonapartistes	37	voix.
La gauche	143	—
Le centre gauche	109	—
La gauche radicale	77	—
Total	366	

Majorité *contre* la restauration et Henri V : SIX VOIX.

Ce n'est pas sans peine, on le voit, que le calculateur du *XIXe Siècle* arrive, au moyen de ces six voix, à sauver la République. Mais que devient son triomphe lorsqu'on examine ses calculs de plus près ? Nous ne parlons pas de la désinvolture parfaite avec laquelle il s'imagine que les bonapartistes, en cette occurrence, feront cause commune avec le surfin de la radicaille. Dans ce groupe, tous n'en sont pas d'avis, et le *Gaulois*, par exemple, n'estime pas que les choses doivent se passer ainsi.

Dans un des derniers numéros, elle nous prédit les diverses scènes par où nous passerons avant la restauration de Napoléon IV ; la feuille bonapartiste se place également en face du vote qui occupe le *XIXe Siècle*, et sait-on quel rôle elle assigne aux bonapartistes ? L'abstention.

Voilà donc 37 voix qui échappent au calculateur du *XIXe Siècle*, et du même coup sa majorité s'effondre. La chose, du reste, est si claire, que dans ses hypothèses le *Gaulois*, tout en demeurant convaincu que le comte de Chambord ne tiendra pas, ne fait aucun doute sur l'issue du vote qui le ramènera. Incontestablement, dit-il, le comte de Chambord aura pour lui, dans la Chambre, une majorité de cinquante voix !

Nous croyons, en effet, que l'on peut compter au moins sur ce chiffre, et, pour s'en convaincre, il n'est besoin que de citer quelques-uns des noms sur lesquels se fonde le *XIXe Siècle*, pour former ses six voix de majorité.

C'est ainsi que, parmi les 37 bonapartistes dont il escompte les voix au profit de la République, nous voyons figurer MM. Brame, Chesnelong, Daru, de Gavardie, Kolb-Bernard, Paris (Pas-de-Calais), Plichon, des Rotours, etc. De même parmi les membres du centre gauche unis aux radicaux contre la monarchie, le *XIXe Siècle* n'hésite pas à ranger MM. de Fourtou et Teisserenc de Bort.

C'en est assez, croyons-nous, pour montrer de quelle illusion se berce le *XIXe Siècle*. A l'encontre des malades que la chute des feuilles nourrit de pensées mélancoliques, il s'égayait au spectacle d'un beau rêve de puissance. Mais gare au réveil ! C'est en vain qu'alors il cherchera les six voix sur lesquelles il étayait sa fortune et l'avenir. Entraînant plusieurs autres à leur suite, elles auront fui, et il ne restera qu'un *XIXe Siècle* aux enchères et une République en débris.

AUGUSTE ROUSSEL.

La *Presse* termine par les réflexions suivantes un article sur le rôle tracé au cabinet du 24 mai par l'acte du 5 août :

« Le véritable auteur de la fusion, celui à qui les royalistes désormais unis devront un tribut d'éternelle reconnaissance, c'est M. Thiers, et, après lui, M. Dufaure.

» C'est en effet M. Dufaure, parlant au nom de M. Thiers, qui a mis l'Assemblée nationale en demeure de se prononcer à la rentrée des vacances sur la forme définitive du gouvernement ; c'est lui qui a jeté un défi à la majorité monarchiste, et l'a sommée de faire la royauté, faute de quoi il se chargeait d'installer la République.

» En présence de cette injonction, les légitimistes et les orléanistes ont compris qu'ils ne pouvaient rester désunis ; qu'ils périraient infailliblement, s'ils opposaient une armée divisée à la coalition de toutes les fractions républicaines et communalistes, et le péril commun les a rapprochés.

» C'est le discours de M. Dufaure, ce sont les projets de lois constitutionnelles qui ont opéré ce miracle ; le gouvernement n'a eu qu'à se croiser les bras.

» Et maintenant, quel va être le rôle du cabinet ?

» Ce rôle est des plus simples.

» M. le duc de Broglie est et demeure le vice-président du ministère du 24 mai.

» En cette qualité, il exécute les décisions de l'Assemblée nationale et discute avec elle les propositions émanant de l'initiative parlementaire.

» Au mois de novembre prochain, M. Dufaure proposera la proclamation de la République ; il est possible qu'un membre de la droite réclame, de son côté, la restauration de la monarchie : le cabinet fera connaître son avis et l'Assemblée nationale appréciera.

» Mais si la majorité conservatrice du 24 mai était remplacée, soit par une majorité purement républicaine, soit par une majorité purement royaliste, le ministère se retirerait, sans aucun doute, et solliciterait un nouveau mandat de la confiance du Parlement. »

Un journal radical, qui se publie tout à côté de nous disait, il y a quelques jours, à propos du rétablissement inévitable de la monarchie en France :

« ..... *Nous ne pouvons concevoir comment, même au sein de l'Assemblée, pourrait se former une majorité pour rétablir un régime — nous connaissons beaucoup de légitimistes qui en conviennent loyalement — aussi antipathique au pays.* »

Cher confrère ! si vous ne pouvez pas concevoir cette chose si simple, si naturelle, votre conception ne s'étend pas loin.

Nous voudrions bien apprendre de votre bouche, ou mieux par votre plume, qui paraît être si sûre d'elle-même, où se trouvent et quels sont les *nombreux* légitimistes qui conviennent *loyalement*, d'après vous, qu'il ne pourrait se former au sein de l'Assemblée nationale une majorité pour rétablir un régime aussi antipathique (*sic*) au pays.

Antipathique au pays ! — Voilà de gros mots écrits avec quelque peu d'imprudence au moins. Vous avez sans doute la prétention d'être très-sympathiques à la France, vous autres, Messieurs les radicaux. En effet, le pays vous doit bien de la reconnaissance, car vous l'avez enrichi et préservé de désastres bien cruels. Vous vidiez vos escarcelles et versiez votre généreux sang pendant la guerre..... au camp de la Rochelle !

Mais dites-nous un peu où sont vos blessés, où sont vos morts ? Nommez-nous donc un seul, un seul républicain qui se soit seulement distingué en présence de l'ennemi qui envahissait ce pays auquel nous sommes, dites-vous, antipathiques.

Parlez donc ! — nous sommes prêts à vous répondre, vous le savez bien.....

Il suffit à certains écrivains d'un peu d'audace. Avec cela, ils trompent le public, qui se laisse faire patiemment, car il y a bien des gens pour lesquels le mensonge a, hélas ! bien plus d'attrait que la vérité ; heureusement que le bon sens finit toujours par l'emporter, en définitive. Autrement, il faudrait désespérer de tout. E. DE LABARRE.

Chronique générale.

La *République française* publie la note suivante, qui a le caractère d'un procès-verbal :

« Les membres de l'Union républicaine présents à Paris se sont réunis hier, 16 août, dans leur local ordinaire, rue de la Sourdière, 31. Les membres présents étaient au nombre de vingt-cinq. Chacun d'eux a soumis à ses collègues une série de renseignements et de correspondances, desquels il résulte que l'accueil fait dans les départements aux nouvelles des intrigues monarchistes a, selon les régions, affecté un double caractère : ici le dédain et le dégoût, là le mépris et l'irritation. La démocratie républicaine, justement confiante dans son bon droit, appuyée sur la majorité tous les jours grandissante des électeurs, manifeste partout sa résolution de ne pas sortir de son attitude expectante, vigilante et ferme.

» Les renseignements parvenus spécialement des onze départements qui ont à pourvoir à des vacances législatives concordent tous pour constater, au nord comme au midi de la Loire, la parfaite entente de toutes les nuances de la démocratie républicaine, et il appert des informations recueillies, soit dans les villes, soit dans les campagnes, que le triomphe des candidats républicains, pour être retardé par les temporisations de l'administration du 24 mai, n'en sera que plus éclatant.

» La réunion s'est séparée avec la confiance que la session des conseils généraux qui va s'ouvrir sera une occasion de constater d'une façon non équivoque l'exactitude des rapports faits à l'Union républicaine sur la situation morale et politique du pays. »

Ce langage est bref, net et tranchant ; il est difficile de réunir en moins de termes mieux choisis plus d'assertions hardiment contraires à la vérité.

*
* *

L'*Ordre* annonce que M. le ministre de l'intérieur vient d'envoyer aux préfets une circulaire leur rappelant que leur devoir est de s'opposer à l'expression de vœux politiques par les conseils généraux.

*
* *

On annonce une nouvelle circulaire de M. le ministre de la guerre à MM. les chefs de corps, au sujet de la recrudescence des attaques dont sont l'objet les militaires isolés.

*
* *

Le voyage en Suisse n'aurait-il été pour M. Thiers qu'un prétexte d'aller cueillir des ovations à Belfort et à Mulhouse ?

L'importance que les journaux républicains attachent à l'accueil fait à l'ancien président de la République permet de le supposer quand on ne connaîtrait pas le goût de M. Thiers pour l'encens.

*
* *

L'Exposition universelle de Lyon vient, décidément, de rendre le dernier soupir :

Deux jugements du tribunal de commerce déclarent en faillite : l'un, la Société de 1872, l'autre, la Société de 1873.

Les comptes qu'ont à rendre ces deux sociétés vont être probablement bien lourds : outre que l'Exposition de Lyon n'a jamais fait ses frais, il reste encore, en effet, à l'administration, de nombreux créanciers, sans compter l'obligation de remettre en état le parc de la Tête-d'Or et la chaussée pavée qui le longe, deux travaux qui ne sont pas de mince importance.

A qui la faute dans cette déconfiture ?

— A la guerre, à la stagnation du commerce, à la mauvaise volonté des gouvernants lyonnais issus du 4 septembre ; enfin, au mauvais temps qui a régné l'an dernier.

Quant à l'administration de l'Exposition de Lyon, elle a été, je le crois, plus malheureuse que malhabile. *(Paris-Journal.)*

*
* *

Chassé de la rue Grôlée par un propriétaire impitoyable, le Comité radical de Lyon ne s'est pas dissous, comme le bruit en avait couru ; au contraire, il a fortement maintenu son organisation ; seulement, pour échapper à l'œil vigilant de M. Ducros, il se réunit tantôt ici et tantôt là. Il a toujours quelque taverne à sa disposition.

Les bruits de fusion ont troublé sa cer-

velle. Jamais il ne s'est tant agité que depuis le 5 août, jamais ses réunions n'ont été plus fréquentes. Le citoyen Barodet avait été appelé au dernier conciliabule dont le secret a été si mal gardé que le *Courrier de Lyon* se dit en mesure de nous fournir ces renseignements :

« Les questions pleuvent serrées et impétueuses comme la grêle sur l'oracle, nous voulons dire sur le citoyen Barodet.

» Que pensez-vous de la fusion ? Que devient la République ? Quelles sont les dispositions du gouvernement ? Où allons-nous ? Que faut-il faire pour assurer le salut de la République et le nôtre ? etc.

» L'ex-magister n'est pas disert et les solutions ne se présentent pas à son imagination toutes d'une pièce. En d'autres termes, la qualité de député ne lui a pas encore conféré celles de penseur et d'orateur. De plus, les dispositions des frères et amis ne respirent pas une absolue satisfaction.

» Les jaloux, — on en rencontre même en République, — murmurent et l'accusent de modérantisme et de mollesse. On l'avait envoyé, dit l'un, à l'Assemblée pour provoquer la dissolution, et on ne sait plus actuellement si ce ne sera pas la République qui sera dissoute au lieu et place de l'Assemblée...

» L'oracle ainsi interpellé fait entendre une voix de matassin qui n'est pas faite pour dominer le tumulte. Toutefois, on saisit les paroles suivantes :

« La fusion n'est pas faite, et non-seule-» ment elle n'est pas faite, mais elle ne peut » pas se faire... »

» — Qu'est-ce qui vous fait dire cela ? réplique un libre-penseur sceptique.

» — « La République, répond l'oracle, » luit comme le soleil ; aveugle... qui... »

» — Aveugle vous-même, répliqua l'interlocuteur.

» Ce quiproquo, qui provoqua des éclats de rires, décontenança de plus en plus l'oracle, ce que voyant le citoyen Chapitet, il fut ému de compassion et se dit : Il faut que je repêche par les cheveux cet homme qui se noie.

» Chapitet se chargea alors de traduire la pensée de l'oracle en expliquant qu'il y a fusion et fusion, et que celle des princes n'est pas celle des partis.

[illegible] terprétation. Cependant quelques auditeurs semblaient n'être pas complétement convaincus et les interpellations allaient continuer.

» Le citoyen Chapitet comprit le danger et il l'écarta par ces solennelles paroles :

« Il n'est pas digne de républicains de » s'occuper aussi longuement des princes » et de leur séquelle : je demande qu'on » passe à l'ordre du jour. »

» Tonnerre d'applaudissements. »

Nous abrégeons ce récit pour arriver à la conclusion de ce conciliabule, qui fut celle-ci : « Il faut se tenir prêt.... » « Même à filer sur Genève, » ajouta un loustic, en se penchant à l'oreille de son voisin.

*
* *

LES RÉCOMPENSES NATIONALES.

La loi sur les récompenses nationales prescrit de ne faire qu'une promotion sur deux vacances ; elle ajoute que, « tous les six mois, le conseil de l'ordre arrêtera le nombre des extinctions notifiées dans le cours du semestre expiré. » En exécution de cette prescription, le *Journal officiel* publie l'arrêté suivant du général Vinoy, grand chancelier de la Légion-d'Honneur :

Les extinctions parmi les membres de de l'ordre et les médaillés militaires notifiées à la grande chancellerie pendant le 1er semestre de 1873, sont réparties de la manière suivante :

2 grands-croix, 1 militaire, 1 civil ; 20 grands officiers, 18 m., 2 c.; 48 commandeurs, 40 m., 8 c.; 156 officiers, 117 m., 39 c.; 910 chevaliers, 612 m., 298 c.; 1,388 médaillés militaires, 1,388 m.

En conséquence, il peut être fait, pendant le deuxième semestre de 1873, dans la Légion-d'Honneur et la Médaille militaire, un nombre de promotions ou nominations égal à la moitié des chiffres ci-dessus établis, savoir :

Grands officiers, 9 militaires, 1 civil ; commandeurs, 20 m., 4 c.; officiers, 58 m., 19 c.; chevaliers, 306 m., 149 c.; médaillés militaires, 694.

En ce qui concerne les grands-croix, l'effectif actuel est de onze membres au-dessous de l'effectif réglementaire, fixé à quatre-vingts par le décret du 16 mars 1852.

*
* *

Les municipalités républicaines ne se montrent pas d'ordinaire fort scrupuleuses dans le choix qu'elles font des livres distribués comme prix aux élèves des établissements communaux ; aussi arrive-t-il souvent que des ouvrages plus que suspects, au point de vue de la morale ou d'une saine politique, arrivent de cette façon à la jeunesse et deviennent pour elle un regrettable sujet de perversion.

Justement effrayé des résultats que pouvait avoir une telle négligence et quelquefois même une si coupable préméditation, M. le ministre de l'instruction publique a prescrit que désormais la liste des livres à donner fût communiquée à l'autorité compétente, c'est-à-dire aux préfets ou aux recteurs.

*
* *

Pèlerinage anglais à Paray-le-Monial.

Le duc de Norfolk a accepté la direction d'un groupe d'âmes pieuses qui, munies de la bénédiction de l'évêque de Westminster, quitteront la Grande-Bretagne au commencement de septembre, pour se rendre à Paray-le-Monial.

Le *Times* annonce cette nouvelle avec un sentiment de stupéfaction difficile à déguiser.

Le journal de la cité comprend très-bien qu'en France, où une partie de la population a été et est encore sous l'influence directe du clergé, et où le protestantisme n'a jamais pu prendre racine, on trouve des personnes qui, sous l'impulsion de leurs pasteurs, quittent leurs foyers pour faire un pèlerinage, mais il ne peut cacher le désappointement que lui cause l'annonce d'une manifestation de cette nature, organisée dans la « protestante Angleterre, » et s'il s'en console, c'est par la seule pensée que la masse y restera étrangère.

Chronique Locale et de l'Ouest.

INCENDIE

DE LA RUE HAUTE SAINT-PIERRE.

Un incendie, dont les conséquences sont des plus navrantes, a éclaté hier soir, vers 10 heures 1/2, dans l'une des vieilles maisons situées à l'entrée de la rue Haute-Saint-Pierre.

Une famille entière a trouvé la mort dans cette circonstance.

Quatre ménages occupaient l'immeuble : la famille Volland, cordonnier, le rez-de-chaussée et le premier étage ; Boulissière et Gauthier le second étage ; le troisième était habité par la famille Bergeot, composée du père, de la mère et d'un jeune garçon de 12 ans.

Dès le début, l'intensité du feu a pris un tel développement dans cette maison, toute en bois, que le sauvetage a été des plus difficiles. La femme Boulissière et sa jeune fille ont pu descendre au premier et se sauver par la fenêtre, sans accident. La famille Volland s'est trouvée cernée au rez-de-chaussée par un appentis enflammé qui a tombé autour d'eux. C'est grâce à M. Meslet, officier de pompiers, qu'elle a échappé à l'asphyxie. Mais toute retraite était fermée aux trois Bergeot, et ils n'avaient d'autre ressource, pour éviter la mort dans les flammes, que de se précipiter d'une hauteur de 16 mètres environ.

Les flammes sortaient à plein par l'ouverture du second étage, et devaient les suffoquer dans l'embrasure de leur fenêtre. On voyait leurs bras tendus, leurs mains crispées ; on entendait leurs cris désespérés. C'était un spectacle affreux. Le père et la mère enveloppèrent leur enfant dans une couette et le lancèrent dans l'espace ; puis aussitôt la femme le suivit. Sa chute fut si malheureuse qu'elle se fendit la tête ; la mort a été instantanée. Le pauvre enfant respirait encore. Transporté chez M. Chedevergne, pharmacien, il a rendu presque aussitôt le dernier soupir.

Restait le père. On le vit encore quelques instants à la fenêtre ; au pied du mur, on accumulait matelas, paillasses ; enfin, il franchit l'appui, se maintint le long de la façade quelques secondes et se lança à son tour.

Le malheureux avait la colonne vertébrale brisée.

MM. les docteurs Bossard, Champeaux et Rousseau se tenaient à la pharmacie pour donner leurs soins à ces victimes, ainsi que le clergé de Saint-Pierre pour leur apporter les secours de la religion. Le pauvre Bergeot a succombé après quelques minutes d'atroces souffrances.

La consternation était générale. Les secours n'ont pas tardé à arriver. Les pompes de la ville, celle de l'Ecole, se pressaient dans la rue trop étroite et d'un accès difficile.

M. le capitaine des pompiers a fait établir deux pompes dans la rue Duplessis-Mornay, du côté de la Retraite, qui ont attaqué le feu par derrière et ont été d'un puissant secours.

Combattu ainsi de tous côtés, le feu a été maintenu dans son foyer primitif. Les maisons de MM. Gouby, poëlier, et Hatin, vétérinaire, ont été préservées complétement. Un instant, on a eu des craintes sérieuses pour la charpente de l'église Saint-Pierre, qui était couverte par des brandons et dont les murailles avaient été balayées par les flammes. Aussitôt que les planchers ont été effondrés, toutes ces appréhensions ont disparu.

Du reste, des hommes de surveillance, munis de sceaux d'eau, ont été installés sur les combles pour plus de sécurité.

Tous les travailleurs ont parfaitement fait leur devoir. Les autorités parcouraient les rangs, les encourageant et les dirigeant. Nous avons remarqué M. Bodin, maire, M. le général de l'Ecole de cavalerie et tous les officiers du cadre, M. le procureur de la République, M. le président du tribunal civil.

Dès les premiers cris d'alarme, la police et la gendarmerie étaient sur les lieux. M. le maréchal-des-logis de gendarmerie Hourse a été blessé à la jambe, et le gendarme Freslon blessé au genou.

On est unanime à reconnaître le dévouement de l'Ecole de cavalerie et de la troupe du château qui, dans cette triste circonstance, ont, comme toujours, fait admirablement leur devoir, depuis le chef jusqu'au soldat.

Rien n'a été sauvé, et aucun des mobiliers n'était assuré. La maison seule, appartenant à M. Coulon, ancien instituteur à Saumur, est garantie par une assurance à la compagnie la *Mutuelle*.

La façade de la maison, style Renaissance, a été conservée.

Les pertes s'élèvent à 15,000 fr. environ.

La musique du 32e de ligne doit arriver aujourd'hui dans notre ville pour embellir le carrousel. Ce corps prendra part aux répétitions qui se feront encore jusqu'à lundi. La première aura lieu demain matin.

A l'occasion des courses et du carrousel de Saumur, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a fait une réduction de 40 pour cent sur le prix ordinaire de ses places pour Saumur.

La session du Conseil général de Maine-et-Loire s'est ouverte hier, et, suivant toute apparence, ne se prolongera pas au-delà de la semaine.

Dimanche soir, vers huit heures, dit le *Messager d'Indre-et-Loire*, un grand nombre de personnes qui s'étaient rendues au pèlerinage de Candes sont rentrées dans notre ville. Le clergé avait été les recevoir à la gare et une foule sympathique accueillait leur retour.

Hier, a eu lieu à Tours, dans la chapelle Saint-Martin, un service religieux pour la mémoire de nos soldats morts dans les journées des 14, 16 et 18 août 1870, à Borny et à Gravelotte, auquel assistaient M. le général de Cissy, commandant en chef le 7e corps, et MM. les officiers de la garnison.

(Union libérale.)

SAPEURS-POMPIERS.

On vient de remettre à l'étude au ministère de l'intérieur la réorganisation générale des compagnies de sapeurs-pompiers dans les départements.

Cette question avait préoccupé M. de Goulard et le général de Cissey quand ils étaient au pouvoir ; mais il n'y avait pas été donné suite, quoique les préfets eussent, pour la plupart, soumis au gouvernement des états détaillés sur la piètre situation où la guerre a laissé l'équipement et l'armement de ces corps si utiles et si honorables.

La journée du 15 août a été marquée, dans notre arrondissement, par quelques incendies peu importants.

Au village d'Argentay, commune des Verchers, chez le sieur Cochard, le feu a consumé un chaumier isolé de toute habitation et composé de 1,750 kil. de paille et de chaume. Cet incendie est dû à de jeunes enfants qui s'amusaient avec des allumettes chimiques.

Aux Cerqueux, une charrette remplie de paille, appartenant à M. Prosper Floneau, boulanger, et qui était placée dans sa cour, a été entièrement brûlée. La perte, estimée 600 fr., est couverte par une assurance. Incendie attribué à la malveillance.

Enfin, à Grézillé, chez le nommé Auguste Hubault, le feu a également détruit une certaine quantité de bois et de chaume. L'habitation, qui était proche, a pu être préservée. — Assuré au *Soleil*.

UN SAUVETAGE.

Vendredi dernier, à Couëron, arrondissement de Savenay, deux jeunes frères, âgés l'un de 13 et l'autre de 10 ans, ayant tombé des quais dans la Loire, ont été entraînés au large par la force du courant.

Le fils aîné d'un commerçant du bourg, M. Jean Vergne, attiré par les cris des témoins inactifs de cet affreux accident, s'est précipité tout habillé dans le fleuve. Les pauvres petits étaient sur le point de disparaître lorsqu'il est parvenu à saisir l'un d'eux par une main ; mais aussitôt ces deux enfants, cramponnés l'un à l'autre, ont paralysé les mouvements de leur intrépide sauveur. On allait avoir une triple perte à déplorer sans les prompts secours de M. Julien Vergne, assisté de MM. Louis et Célestin Bernard.

La foule accourue était en proie aux plus anxieuses alarmes, car la Loire menaçait de tout entraîner. C'était un pêle-même indescriptible dans cette lutte de six personnes en aussi grand danger de mort.

Julien Vergne s'efforçait en nageant de rassurer les victimes en criant : « Courage, enfants, nous vous sauverons ! »

Louis et Célestin Bernard, après les plus grands efforts, réussirent enfin à enlever un des enfants cramponnés au corps de Jean Vergne ; entre leurs mains l'enfant était sauvé. Alors Julien Vergne, avec une présence d'esprit et une adresse de nageur expérimenté, poussa vers le quai, en nageant vigoureusement, son frère qui était inanimé et l'enfant qui le serrait toujours sans lâcher prise.

M. Jean Vergne, presque asphyxié, avait totalement perdu connaissance ; il ne l'a recouvrée qu'après les plus grands soins au milieu de sa famille.

Les sauveteurs étaient aussi brisés de fatigue à force d'avoir lutté.

Jean Vergne, son frère Julien et MM. Bernard ont été vraiment admirables de dévouement et de courage. Ce n'était pas du reste leur première belle action.

M. le maire de Couëron rappelle et constate les traits les plus honorables qui ne resteront pas sans récompense.

Louis Bernard a sauvé à la nage trois personnes qui se seraient noyées sans son secours.

Son frère, Célestin Bernard, avait également sauvé précédemment de la Loire un homme qui y était tombé.

On doit à la vérité de faire connaître que chez les frères Vergne, le courage et le dévouement sont traditionnels : leur jeune frère, Henri, marin, âgé de dix-huit ans, a, l'année dernière, reçu du ministre de la marine une médaille d'or de première classe, pour avoir, dans les circonstances les plus périlleuses, sauvé d'une mort certaine son capitaine, son second et son matelot.

Julien Vergne, qui a si énergiquement coopéré au sauvetage dont il s'agit ici, a précédemment sauvé un enfant qui se noyait, en se précipitant, au grand péril de sa vie, dans le gouffre produit par l'ouverture de la digue, à Couëron. Ce jeune homme est décoré de la médaille militaire comme sous-officier dans les mobiles de la Loire-Inférieure.

DE LOUDUN AUX SABLES.

Nous extrayons les passages suivants d'une pittoresque lettre de M. R. de Pont-Jest, à propos de l'inauguration des chemins de fer de la Vendée :

« ..... Le maire de Loudun, à la tête de tout son conseil municipal, attendait le ministre sur le quai de la gare, et pendant que les musiciens du lieu exécutaient à tour de bras l'ouverture de la *Sémiramide*, — voilà ce que c'est que de ne plus avoir d'air national, — le premier fonctionnaire de la ville offrait à M. Deseilligny le vin d'honneur, et prononçait son petit discours.

» Malheureusement, quel que fût mon désir de ne pas perdre un mot du speech de M. le maire de Loudun, mon attention en fut détournée par le spectacle le plus inattendu.

» Le long du quai étaient rangés une douzaine de pompiers, la hache à l'épaule et tous ornés de fausses barbes, mais de fausses barbes gigantesques, si singulièrement attachées que les uns avaient l'air de rire, les autres de pleurer, et que çà et là la moustache blanche de ces braves gens dépassait les touffes noires de leur ornement de circonstance.

» J'avoue que j'oubliai alors le maire, le conseil municipal, le vin d'honneur et les discours, et que l'ombre même d'Urbain Grandier n'aurait pu me ramener à rien de sérieux. Le train était déjà reparti que je n'étais pas encore revenu de ma stupéfaction.

» Trois quarts d'heure plus tard nous étions à Thouars, où la même réception enthousiaste nous était faite, moins la poussière toutefois ; puis, dix minutes après, le train s'arrêtait sur la première arche du viaduc du Thouet, un des travaux les plus merveilleux qu'ait jamais construits le génie français.

» Ce pont, de 200 mètres de longueur et de 45 de hauteur, est jeté au-dessus de la vallée du Thouet avec une hardiesse inouïe. Il est soutenu seulement par trois piles légères comme ces échafaudages dont on se sert pour élever les matériaux dans les maisons en construction, et c'est certainement une des œuvres les plus étonnantes que l'on puisse concevoir.

» Il a même stupéfait à ce point les ingénieurs officiels que ces messieurs ont jugé la chose irréalisable et ont refusé leur approbation. Heureusement que le pont était construit. M. Duval, l'ingénieur de la Compagnie, en avait fait les plans, et M. Tyndal l'avait exécuté sans plus attendre, certains qu'ils étaient de la réussite.

» En effet, le viaduc du Thouet a subi victorieusement toutes les épreuves, et il a bien fallu alors le recevoir. Le tout pèse 760,000 kilogrammes et a coûté à peu près 600,000 francs. Nous le traversâmes à pied, pour jouir du splendide panorama de la vallée, et, remontant ensuite dans nos wagons, nous poursuivîmes notre route vers Bressuire.

» Là, nouvel arrêt, nouvelle réception, même cérémonie, enfin, et le train nous conduisit dans ces admirables campagnes du Bocage, en traversant Cerizay, Saint-Mesmin, Pouzauges et Chavagnes-Monsirègue, dont les céréales pourront maintenant, par le chemin de fer de la Vendée, être transportées au centre de la France en quelques heures....

» Aux Sables-d'Olonne, nous débutâmes par avoir sous les yeux le plus féerique des spectacles. Devant nous se déroulait, en décrivant un demi-cercle, une immense plage de sable fin sur lequel roulait doucement la lame d'une eau calme comme un lac, et à l'horizon, au milieu des transparentes vapeurs du matin, on pouvait compter trois ou quatre cents petits bateaux de pêche, qui gagnaient le large à la voile et semblaient ainsi des nuées d'oiseaux se jouant sur les flots.

» Cette large baie des Sables est certainement faite pour devenir, grâce au chemin de fer de la Vendée, une station balnéaire des plus agréables. Son exposition en plein sud est de nature à y prolonger la saison plus que partout ailleurs ; la mer y vient baigner le quai qui s'étend sur une longueur de près de trois kilomètres, et lorsque la Compagnie aura fait construire des hôtels et des chalets sur les immenses terrains dont elle est propriétaire, c'est-à-dire l'an prochain, la ville sera vraiment charmante.

» Mais ce qui est le plus important encore, ce sont les travaux considérables dont la Compagnie de la Vendée a activé l'exécution en avançant à l'Etat les fonds nécessaires. Dans quelques semaines on pourra faire l'inauguration d'un gigantesque bassin à flot qui n'a pas moins de cinq hectares d'étendue, et où des bâtiments de plus de mille tonneaux, non-seulement trouveront un abri, mais encore toutes les commodités les plus pratiques de chargement et de débarquement. Il ne restera plus alors aux Sables-d'Olonne qu'à prolonger de 150 mètres la jetée du Nord, et il prendra place parmi nos meilleurs ports de second ordre..... »

En présence du déficit de notre récolte, la hausse sur les blés peut faire encore de nouveaux progrès, mais il est bon d'observer qu'aux cours actuels, la culture va s'empresser de battre afin de devancer sur nos marchés les blés étrangers, qui vont refluer sur la France.

Les nombreux chargements en mer, venant du Chili, de l'Australie, de la Californie, etc., en destination des côtes anglaises, arriveront pour la plupart en octobre et novembre, et il n'est pas douteux qu'une quantité de blé évaluée à cinq millions d'hectolitres, et jetée sur nos marchés pour ainsi dire en même temps, aura pour conséquence une diminution dans les prix.

COURSES DE SAUMUR.

24 ET 26 AOUT 1873.

Premier jour de courses. — Dimanche 24 août.

1° PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL.

1,200 fr., donnés par le Conseil général de Maine-et-Loire, pour chevaux de toute espèce, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées : 50 fr. pour le second ; moitié forfait, s'il est déclaré avant le 19 août, 4 heures du soir. - Poids : 3 ans, 50 kil. 1/2 ; 4 ans, 65 kil. ; 5 ans, 66 kil. ; 6 ans et au-dessus, 67 kil. 1/2. — Les chevaux ayant conservé jusqu'au moment de la course leur qualification de chevaux de l'Ouest recevront 2 kil., et ceux spécialement nés et élevés dans le département de Maine-et Loire recevront 4 kil. de décharge. — Distance : 2,100 mètres environ.

Engagements jusqu'au lundi 11 août, 4 heures du soir, chez M. Grandhomme, à Paris, rue Scribe, 1 *bis*.

2° COURSE AU TROT (*monté*).

600 fr., offerts par les souscripteurs. — Course au trot pour chevaux de toute espèce et de toutes provenances, de 3 ans et au-dessus. — Distance : 4,000 mètres environ. — Entrées : 25 fr. pour le second. — Poids : 3 ans, 65 kil. ; 4 ans, 70 kil. ; 5 ans et au-dessus, 75 kil.

Les engagements pour cette course seront reçus chez M. E. Proust, secrétaire-trésorier de la Société, jusqu'au 23 août, 4 heures du soir.

3° COURSE PLATE (*militaire*).

Un objet d'art, pour MM. les Officiers-élèves de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de carrière.

4° COURSE DE HAIES (*militaire*).

Un objet d'art, pour MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de carrière.
2,000 mètres environ et 10 haies à franchir.

5° PRIX DU CHEMIN DE FER (*Steeple-chase, petite piste*).

1,000 fr., 500 fr. donnés par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. par la Société des courses ; prix à réclamer, pour tous chevaux. — Entrées : 50 fr. pour le second. — Les chevaux à réclamer pour 8,000 fr., poids : 75 kil. ; les chevaux à réclamer pour 6,000 fr. recevront 3 kil. de décharge ; pour 4,000 fr., 6 kil. ; pour 2,000 fr., 9 kil. ; pour 1,000 fr., 12 kil. — Les chevaux de demi sang, courant contre des chevaux de pur sang, recevront une décharge de 7 kil ; les gentlemens courant contre des jockeys, 3 kil. — Distance : 2,400 mètres et 12 obstacles environ. — Engagements jusqu'au 21 août, 4 heures du soir, chez M. Mérelle, 4, place de la Concorde, à Paris.

Lundi 25 août.

GRAND CARROUSEL MILITAIRE

Donné par l'Ecole de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 26 août.

1° PRIX DES HARAS.

2,000 fr., donnés par l'administration des Haras, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans l'ancien arrondissement de l'Ouest ou dans l'ancienne division du Midi — Entrées : 50 fr. ; moitié forfait, s'il est déclaré avant le mardi 19 août, 4 heures du soir. — Le second retire son entrée. — Poids : 3 ans, 51 kil. ; 4 ans, 61 kil. ; 5 ans et au-dessus, 64 kil. —Tout cheval ayant gagné, en une ou plusieurs courses, une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge ; de 10,000 fr., 4 kil., de 20,000 fr. et au-dessus, 7 kil. — Distance : 2,100 mètres environ.

Les engagements seront faits chez M. Grandhomme, rue Scribe, 1 *bis*, à Paris, jusqu'au lundi 11 août, 4 heures du soir.

2° COURSE PLATE (*militaire*).

Un objet d'art, pour MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de carrière.

3° COURSE DE HAIES (*militaire*).

Un objet d'art pour MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de carrière.
2,000 mètres environ et 10 haies à franchir.

4° PRIX DE LA VILLE DE SAUMUR (*Steeple-chase, handicap*).

2,000 fr., donnés par la ville de Saumur, pour tous chevaux, de 4 ans et au dessus.— Entrées : 50 fr.; moitié forfait, s'il est déclaré le 21 août avant 4 heures du soir. — Les entrées seront pour le second. —S'il n'y a qu'un cheval partant, le prix sera réduit à 1,000 fr., joints aux entrées, et le parcours devra être fourni en entier. —Les engagements seront faits chez M. Mérelle, place de la Concorde, jusqu'au lundi 11 août, 4 heures du soir. — Les poids seront publiés au *Bulletin officiel*, le jeudi 14, les forfaits déclarés le 21. — Tout gagnant d'un steeple-chase après la publication des poids portera une surcharge de 3 kil.

Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

5° PRIX DE CONSOLATION (*Steeple-chase, handicap, petite piste*).

500 fr., donnés par la Société des courses, pour tous chevaux ayant couru sur l'hippodrome de Saumur, les 24 et 26 août, sans avoir gagné un premier prix. — Entrées : 25 fr. pour le second. — 2,400 mètres et 12 obstacles environ. — Les poids seront publiés sur le terrain des courses. —Plusieurs chevaux partant ou pas de course.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les courses de Saumur seront régies par l'arrêté ministériel du 16 mars 1866.

La tenue de course sera de rigueur.

Le montant des entrées devra être versé en même temps que les engagements.

Les couleurs des jockeys devront être indiquées dans la lettre d'engagement. Elles ne pourront être omises ou changées sous peine de 10 fr. d'amende au profit du fonds de course.

Arrêté à Saumur, le 24 juin 1873.

Les Commissaires :
MERCHE, G. LE BRECQ, E. PROUST.

Approuvé :
Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,
J. DE LA BOUILLERIE.

COMMISSION ADMINISTRATIVE :

M. le Préfet de Maine-et-Loire,
M. le Sous-Préfet de l'arrondissement,
M. le Général commandant l'École de cavalerie,
M. le Maire de la ville,
présidents honoraires.

MM. Gustave Le Brecq, *président ;* E. Proust, *secrétaire-trésorier ;* Léon Mayaud, V. Ducamp, J. Mulot, P. Bréchignac, Picherit-Château, Foucher-Gilbert, Piette, architecte.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le 9 octobre prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le directeur, chef du service des Postes du département, rue du Bellay, n° 32, à Angers, chargé de donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 2 octobre prochain inclusivement.

AVIS.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part, pour l'enterrement des victimes de l'incendie de la rue Haute-Saint-Pierre, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation.

L'enterrement aura lieu demain mercredi, à 8 heures du matin, à l'Hospice de Saumur.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 19 juillet au 15 août.

N° d'ordre.	Noms des bouchers et charcutiers.	Bœufs. 1re qual.	Bœufs. 2e qual.	Bœufs. maigres et médiocres.	Vaches. 1re qual.	Vaches. 2e qual.	Vaches. maigres et médiocres.	Veaux. 1re qual.	Veaux. 2e qual.	Veaux. maigres et médiocres.	Moutons 1re qual.	Moutons 2e qual.	Moutons maigres et médiocres.	Porcs. 1re	Porcs. 2e
	BOUCHERS MM.														
1	Remare.	»	2	»	»	9	3	17	32	»	14	75	4		
2	Tessier.	3	3	2	»	7	1	16	42	»	27	29	»		
3	Touchet.	»	»	»	»	3	»	5	31	»	6	45	2		
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	2	»		
5	Corbineau.	1	5	»	»	4	2	14	44	»	28	15	»		
6	Laigle.	»	»	»	1	3	»	3	15	»	11	13	»		
7	Prouteau.	»	»	»	1	3	»	10	7	»	20	12	»		
8	Chalot.	»	5	»	»	17	»	19	25	»	26	27	»		
9	Pallu.	»	»	»	1	8	»	2	37	»	13	27	»		
10	Groleau.	»	»	»	»	2	»	»	18	»	9	10	»		
														PORCS.	
	CHARCUTIERS.													1re	2e
	MM.														
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	16	»		
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»		
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	10	»		
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	11	»		
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»		
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	12	»		
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	13	»		
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	13	»		
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	4	»		
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»		
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	12	»		
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»		
13	Ruau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
14	Blain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»		

Variétés.

AU VIEILLARD LIBERIUS.

M. Liberius écrit dans le *Courrier*, à la première place ; c'est un « vieillard » et un « libre-penseur. »

Il est assis près de la cascade du Moulin-l'Abbé ; il y a au-dessus de lui de « l'herbe fine » et de la « mousse humide ; » et, à ses pieds, « miroite un petit lac artificiel. »

Mais il est « triste » et glacé dans tout son être. La belle nature ne saurait ni l'égayer, ni le réchauffer. Pour lui, la vie présente est sans charmes, car elle semble insulter à sa décrépitude. Il est à l'âge, en effet, où l'on a de tristes souvenirs, où l'on y est tout entier. Son esprit mûr pense au « bon vieux temps de l'ordre moral et de la foi. » Cela l'irrite : il affirme, il compare, puis, soupire amèrement.

C'est qu'il se dit, ce « bon vieux, » que les paysans ne savent pas qu' « autrefois » ils étaient de « pauvres serfs, » et qu'ils oublient que la « République, » que « 89, ce chiffre fatidique, » les a « affranchis. »

Ah ! si le paysan étudiait. Ah ! si l'instruction gratuite, obligatoire et laïque était triomphante, tu serais « républicain, » ô « paysan ingrat ; » tu ne « progresserais » plus, « comme le bateau à la dérive : » c'est le « vieillard » Liberius qui te le dit, un pied déjà dans le tombeau.

Oui, le temps l'emporte, mais avant de mourir, d'être oublié, il désire que tu aies la « double vie du présent et du passé ; » pour cela, il te conseille de laisser là ton hoyau et ta charrue, pour te repaître « de la Saint-Barthélemy, » des dragonnades, des bastilles et des dîmes Alors, tu seras « républicain, » pauvre paysan, c'est-à-dire libre-penseur et fané, comme le vieux Liberius.

« Pendant qu'à ces sombres » et séniles « idées » était livré ce vieillard, que les « rocs convulsionnés, les végétations colossales et les fraîches cascades touchent peu, » voilà que son « vieil ami, » le curé de la Tour-les-Moines, vient l'arracher à ses douloureuses rêveries.

Liberius trouve ce vieil ami « tolérant et bon, » à tel point qu'il le « convertit » à la libre-pensée. C'est pour cela qu'ils s'aiment, direz-vous ? Non pas.

« Je l'aime, » dit Liberius, « parce qu'il est vieux presqu'autant que moi, et qu'il trouve les jeunes prêtres beaucoup plus vieux que lui. » — Voilà le secret de leur amitié, et ce qui fait la volupté de Liberius.

Il ne faut pas trop lui en vouloir : il n'est plus jeune, hélas ! et pour s'en consoler, il ne peut avoir qu'une haine vaine pour tout ce qui montre encore de la verdeur et de la fraîcheur.

Cette haine lui fait goûter une telle satisfaction, qu'il en « perd le fil » et qu'il inocule, à tort et à travers, en le mettant dans la bouche d'un autre, un poison déjà vieux.

Il n'aime pas les « indulgences de N. S. P., » qui lui feraient pourtant du bien, en l'aidant à mourir. En revanche, il bénirait la main qui prodiguerait les « indulgences ra-di-cales » aux purs. Mais, hélas ! on n'y songe pas.

Au moins, pense-t-il, devrait-on avoir la sage réserve de ne ne pas « dîner gaiement » et de s'interdire le « whist » et le « boston. » Il le fait sans doute, lui ; il est dans le deuil, il songe aux frères infortunés qu'une « ingrate » patrie a expulsés de son sein.

Tout doux ! peu vénérable vieillard. Transportez-vous, de grâce, non pas au « pittoresque endroit » du Moulin-l'Abbé, mais près des ruines de la capitale. Là, assis au pied d'un mur calciné, vous trouverez, si votre cœur est encore sain, vous trouverez réponse à tous vos doutes et à toutes vos subtilités de philosophe.

Songez aussi à mourir, et rappelez-vous que ceux qui se font enfouir peuvent, sans doute, mépriser la prière, n'en pas goûter les fruits et rire du sacerdoce, mais que, dans le ciel, il reste la foudre.

« Tel est, » mon cher Rédacteur, le « digne » vieillard que je vous présente à mon tour.

CŒLESTIUS.

Pour les articles non signés : P. GODET.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié *en livraisons à 1 fr.*

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 27e fascicule, DEN à DES est en vente.

Sous ce titre collectif : LE PROCÈS DES CÉSARS, M. Beulé a publié chez les éditeurs Michel Lévy frères quatre beaux volumes in-8°, formant chacun un ouvrage à part, dont voici les titres :

Auguste, sa famille et ses amis (4e édition) ;
Le Sang de Germanicus (3e édition);
Tibère et l'héritage d'Auguste (3e édition);
Titus et sa dynastie (2e édition).

Le Procès des Césars, intenté par M. Beulé, est la condamnation du césarisme, auquel l'éminent historien, armé des puissantes ressources de l'érudition et de l'archéologie, qui lui sont si familières, a porté des coups implacables et décisifs dans ces quatre volumes dont on n'a pas oublié l'immense et légitime retentissement quand ils parurent sous l'Empire.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, *« obtiennent mille guérisons par an ; terme moyen. »* — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie Menière, place du Pilori.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalescière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, nevrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère), 25 août.

Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout ; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. Perriol, marchand.

Cure N° 62,845.

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc. Boilet, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. Texier, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, Gondrand, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 16 août.

Froment (l'h.)	77 k.	29	15	Graine trèfle	50	—	—
2e qualité. .	74	—	—	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	15	—	Foin (b. bar.)	780	45	—
Orge.	65	15	2	Luzerne —	780	40	—
Avoine bar.	50	10	—	Paille —	780	34	—
Fèves	75	14	—	Amandes . .	50	—	—
Pois blancs. .	80	36	—	— cassées	50	—	—
— rouges. .	80	33	—	Cire jaune. .	50	180	—
Graine de lin.	70	—	—	Chanvre tillé			
Colza	65	28	—	(52 k. 500)	—	à	—
Chenevis. . .	50	12	—	Chanvre broyé			
Huile de noix	50 k.	—	—	Blanc	—	à	—
— chenevis	50	—	—	Demi-couleur . .	—	à	—
— de lin. .	50	50	—	Brun.	—	à	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1872.	1re	qualité	87	à 97
Id.	2e	id.	»	à »
Ordin., envir. de Saumur 1872,	1re	id.	60	à 65
Id. 1872,	2e	id.	50	à 55
Saint-Léger et environs 1872,	1re	id.	50	à 55
Id. . .	2e	id.	45	à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1872,	1re	id.	45	à 50
Id. . .	2e	id.	40	à 45
La Vienne, 1872.			40	à 45

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1872			100	à 105
Champigny, 1872.	1re	qualité	110	à 125
Id.	2e	id.	»	à »
Varrains, 1872			100	à 130
Varrains, 1872.			»	à »
Bourgueil, 1872	1re	qualité	120	à 140
Id.	2e	id.	»	à »
Restigné 1872			105	à 115
Chinon, 1872.	1re	id.	95	à 105
Id.	2e	id.	»	à »

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 AOUT 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1er juin. 72. .	57 75	» 10	» »	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	790 »	5 »	» »	C. gén. Transatlantique. j. juill.	271 25	» »	» »
4 1/2 % jouiss. mars.	84 »	» 10	» »	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. .	657 50	» »	2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	460 »	2 50	» »
4 % jouissance 22 septembre.	70 »	» »	» »	Crédit Mobilier	372 50	5 »	» »	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	405 »	» »	1 25
5 % Emprunt 1871	» »	» »	» »	Crédit foncier d'Autriche . . .	871 25	1 25	» »	Société autrichienne. j. janv. .	» »	» »	» »
Emprunt 1872	91 55	» »	» 05	Charentes, 400 fr. p. j. août. .	345 »	2 50	» »	OBLIGATIONS.			
— libéré	91 »	» 05	» »	Est, jouissance nov.	510 »	» »	» »				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	214 »	» »	1 »	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	885 »	10 »	» »	Orléans	272 50	» »	» »
Ville de Paris. oblig. 1855-1860	412 00	2 50	» »	Midi. jouissance juillet. . . .	593 75	» »	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée. . .	274 »	» »	» »
— 1865, 4 %	444 »	» »	1 »	Nord, jouissance juillet	1002 50	2 50	» »	Est	276 »	» »	» »
— 1869, 3 % t. payé. .	287 »	1 »	» »	Orléans, jouissance octobre. .	848 75	6 25	» »	Nord	280 »	» »	» »
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	249 50	» »	» »	Ouest, jouissance juillet, 65. .	535 »	5 »	» »	Ouest	271 75	» »	» »
Banque de France, j. juillet. .	4270 »	» »	5 »	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905 »	» »	» »	Midi.	271 »	» »	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	545 »	» »	» »	Compagnie parisienne du Gaz.	700 »	3 75	» »	Deux-Charentes.	255 »	» »	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	462 50	» »	» »	Société Immobilière, j. janv. .	15 »	» »	» »	Vendée	233 75	» »	» »

GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures	09 minutes	du matin,	express-poste.	
6 —	45 —	—	(s'arrête à Angers)	
9 —	02 —	—	omnibus.	
1 —	33 —	soir,	—	
4 —	13 —	—	express.	
7 —	27 —	—	omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	03 minutes	du matin,	omnibus-mixte.	
8 —	20 —	—	omnibus.	
9 —	50 —	—	express.	
12 —	38 —	soir,	omnibus.	
4 —	44 —	—	—	
10 —	30 —	—	express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. LAMBERT, ancien greffier du tribunal civil de Saumur, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (307)

Etudes de Me BAGUENIER DÉSORMEAUX, notaire à Maulévrier, et de Me ALLARD, notaire à Parthenay.

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ,
LA BELLE TERRE
DE
LA SAULAIE

Commune d'Yzernay (Maine-et-Loire), à six kilomètres de la gare de Maulévrier,

Comprenant :

Une ancienne habitation entourée de douves, étang, pièces d'eau, prés, terres labourables et taillis ; le tout contenant 301 hectares 21 ares 52 centiares.

Divisée en six fermes, dites : la Petite-Saulaie, la Grande-Saulaie, la Mousserie, la Pinilière, la Poissonnière et Berny.

Beaux arbres. — Chasse. — Pêche.

Pour traiter, s'adresser auxdits Me Baguenier Désormeaux et Allard, notaires. (335)

Etude de Me LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté Mme veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses.

S'adresser à Me Laumonier, notaire. (106)

A CEDER
FONDS DE CIRIER.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. Forge. (98)

A LOUER
IMMÉDIATEMENT,
Jusqu'au 24 juin 1874.
UNE MAISON

A Saumur, près de la rue de Bordeaux,

Occupée par M. Métivier, substitut du procureur de la République.

S'adresser à Me Méhouas, notaire.

A VENDRE
D'OCCASION,
UN LANDAU

A essieu patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent ;

DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement.

S'adresser chez M. Florisson, carrossier, rue d'Orléans, n° 71.

A VENDRE
D'OCCASION,
BEAUX BILLARDS
Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François Percher, à Saumur. (195)

A VENDRE
UN CHIEN COUCHANT
DEMI-ÉPAGNEUL,

Poil blanc, taches marron, âgé de trois ans.

Prix : 100 francs.

S'adresser à M. Louis Fresneau, à Verrye. (328)

A VENDRE
D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

M. E.-F. FAVREAU
MÉDECIN-VÉTÉRINAIRE,

Prévient le public qu'à partir de ce jour il fixe sa résidence à Saumur, et que, provisoirement, il établit son domicile à l'**hôtel du Grand-Turc**, chez son frère, M. Merceau.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevrault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevrault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.

Le Directeur de la Maison centrale,
Olivier.

L. HUET,
NATURALISTE-EMPAILLEUR,

Rue de Fenet, maison Alleaume,
A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

VENTE
AU RABAIS
D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de Feller, 8 volumes grand in-8°.
Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.
Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé Rohrbacher, 30 vol. in-8°.
Conférences d'Angers, belle édition.
Histoire ancienne, } par Rollin.
— **romaine,** }
Massillon, et quantité d'autres ouvrages.

Rue du Marché-Noir.

Changement de Domicile.

M. DURAND
ARQUEBUSIER,
Rue d'Orléans, 7, ancienne maison Marchand,
A SAUMUR,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son établissement rue d'Orléans, 7, maison Marchand.

Fusils Lefaucheux et à baguette, carabines Flobert, revolvers en tous genres et de tous modèles, etc.

Grand choix d'articles de chasse.

Entrepôt de poudres et de plomb.

Réparations et mises à neuf de toutes espèces d'armes.

Grand dépôt de feux d'artifice.

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU
Publiée sous les auspices du Conseil général
NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE,

Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8°

Abonnement : Un an, 12 fr.

A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint Laud, 83, Angers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.